

## JE PENSE AVOIR ÉTÉ DROGUÉE

---

Par [Mel1234](#) Posté le 17/01/2022 à 23h20

Bonjour,

Je vois un homme depuis un certains temps, avec qui j'ai l'habitude de boire. Car on fait souvent des soirées ensemble. A plusieurs reprises, je me suis réveillée le matin en sursaut, sans aucuns souvenirs, et l'impression qu'on était encore en soirée 5 minutes avant.. et énorme trou noir.

Au début je pensais que c'était l'alcool, mais j'ai l'habitude de faire pleins de soirées, et bizarrement c'est toujours qu'avec lui que ça m'arrive..

Samedi soir il est venu chez une amie à moi, on était à 3 et j'avais prévenu mon amie de tout ça.. Résultat les derniers souvenirs que j'ai, c'est d'avoir fait l'erreur d'être aller aux toilettes quand mon amie a couché ses enfants et qu'il était seule devant mon verre.. Pourtant juste avant j'allais très bien. Mon amie qui fait très souvent des soirées avec moi, ne m'a jamais vu comme ça et m'a dit que en 15 minutes de temps mon comportement a complètement changé, elle me parlait d'un truc, je répondais un truc qui n'avait rien à voir et après j'étais trop fatiguée elle m'a laisser dans son canapé et fait partir l'homme.

Elle a eu le réflexe de ne pas boire son verre quand elle m'a vu changé comme ça..

Je suis allée le lendemain matin aux urgences pour essayer d'avoir une confirmation, mais ils m'ont malheureusement dit qu'une prise de sang était inutile car le GHB ne reste pas longtemps dans le sang..

Quelqu'un a déjà eu une situationniste similaire ?

C'est un homme que je vois depuis plusieurs années , avec qui je parle tous les jours.. On s'adore, je me demande vraiment pk il ferait ca.. J'ai du mal à y croire ????

## 2 RÉPONSES

---

**Moderateur** - 18/01/2022 à 10h47

Bonjour Mel1234,

Ce que cet homme semble vous faire est répréhensible. C'est puni par la loi. Il y a la soumission chimique (vous faire prendre une drogue ou un médicament à votre insu pour vous "endormir" ) qui est assimilable à un empoisonnement et ce qu'il fait avec vous pendant que vous êtes inconsciente. Si cela débouche sur une relation sexuelle à laquelle vous n'avez pas pu consentir cela pourrait être assimilé à un viol.

Au-delà du cadre légal il y a aussi un risque pour votre santé. Si la substance qu'il utilise est bien le GHB la différence entre une dose récréative et une dose provoquant une dépression respiratoire pouvant être mortelle n'est pas très grande.

Alors, je ne sais pas ce que vous voulez faire mais dans l'hypothèse où vous décideriez de porter plainte n'attendez pas. La plainte pourra déclencher une enquête et un interrogatoire. Surtout, dans le cadre de l'enquête certains examens et notamment dépistages de substances pourront vous être prescrits. Ils seront pris en charge par la justice.

Concernant le dépistage, il est vraiment regrettable que l'hôpital ne l'ait pas fait. Il est vrai que le GHB se dépiste très peu de temps dans l'organisme mais le GHB n'est pas la seule substance qu'il peut avoir utilisé et il faudrait en avoir le cœur net. Un premier dépistage aurait permis d'avoir un résultat témoin proche de l'événement que vous décrivez.

Aussi, sans attendre, je vous recommanderais d'aller voir votre médecin pour vous faire prescrire un dépistage large de substances via une analyse toxicologique dans un laboratoire d'analyses médicales. Ceci dans l'hypothèse où ne vouliez pas porter plainte ou si votre plainte ne débouche pas immédiatement sur un dépistage de substances. Cela permettra d'établir ce qu'il y a dans votre organisme aujourd'hui.

Mais sachez aussi qu'il est toujours possible de dépister la prise de GHB ou d'autres substances en faisant faire une analyse de vos cheveux. Par contre c'est plus compliqué et plus onéreux. Si c'est dans le cadre d'une enquête judiciaire cela sera pris en charge sinon cela risque d'être à vos frais. C'est plus compliqué pour 2 raisons : il faut trouver un laboratoire habilité pour faire ce type d'examen et surtout il faut attendre au moins un mois avant de pouvoir faire l'examen. En effet, les cheveux agissent comme une piste d'enregistrement des consommations mais mettent 1 mois pour pousser de 1 centimètre. Donc, pour avoir un dépistage qui porte sur une période incluant la soirée que vous décrivez il faut attendre au moins un mois après cette soirée avant de pouvoir faire cette analyse. Dans l'intervalle préservez vos cheveux : pas de couleur, pas trop de shampoings, des shampoings pas trop agressifs et ne coupez pas vos cheveux.

Je vous donne maintenant une ressource importante pour savoir où vous adresser pour faire des analyses toxicologiques avec possibilité d'un test de dépistage dans les cheveux. C'est la liste des CEIP (Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance) de France. Chaque département est relié à un CEIP en particulier et comme je ne connais pas le votre je vous invite à repérer celui qui vous concerne dans la liste que vous trouverez ici :

Prenez contact dès à présent avec le CEIP, qui vous renseignera, vous conseillera et vous orientera vers le bon laboratoire. Si vous portez plainte cette démarche n'est peut-être pas nécessaire si le procureur ordonne immédiatement un dépistage et en prévoit un dans vos cheveux d'ici quelques semaines. Demandez à être dépistée dans le cadre de l'enquête qui sera menée. Cela apporte les éléments de preuve nécessaires pour instruire l'affaire.

Voilà, ceci est un échantillon de ce que vous pouvez faire. N'hésitez pas à vous faire accompagner par exemple par votre amie, cela sera plus facile pour vous de faire ces démarches.

Ce que fait cet homme, si cela est avéré, est assez grave.

Cordialement,

le modérateur.

---

**Moderateur - 25/01/2022 à 17h55**

Bonjour Mel1234,

Avez-vous pu lire la réponse que je vous ai faite ? Qu'avez-vous décidé ou que s'est-il passé depuis ?

Cordialement,

le modérateur.

---